



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 28/06/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Christianne SADIN à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2016.07.04.5

OBJET : Cession de la parcelle CL n° 195 rue du Souvenir

Monsieur Martial VIAL, adjoint délégué au développement durable et urbain, expose aux membres du conseil municipal que Monsieur et Madame TRANCHAND souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée CL n° 195 sise au 29 rue du Souvenir afin de construire une maison individuelle.

Ce terrain nu d'une superficie de 1043 m² est située en zone UD du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis des domaines en date du 31 mars 2016 estimant le bien au prix de 150 000€ (cent cinquante mille euros),

Vu la lettre d'accord du 21 juin 2016 de Monsieur et Madame TRANCHAND sur les conditions de la transaction,

Il est proposé d'approuver la cession de cette parcelle d'une superficie de 1 043m² au tarif de 141 000€ net vendeur (cent quarante et un mille euros) afin de permettre à Monsieur et Madame TRANCHAND de procéder, à leur frais, à la démolition de la dalle béton existante et de la remise en état de cette surface (coût des travaux environ 9 000€). Il est précisé que les frais afférents à la transaction (frais notarié ...) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle CL n° 195 sise rue du Souvenir au profit de Monsieur et Madame TRANCHAND moyennant le prix ferme et définitif de 141 000€ net vendeur (cent quarante et un mille euros). Les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette vente ainsi que l'acte authentique.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 06/07/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 6 juillet 2016

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20160704-Imc11208-DE-1-1

Le Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.